



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU LUNDI 24 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à 20h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le dix-huit juin deux mille dix-neuf, s'est réuni sous la Présidence de Madame DAUVILLIERS, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS :** MMES, BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, BISON, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, DELACUVELLERIE, FAUTRAT, FOUSSARD, LE GAL, LONGCHAMP, MARTIN, MEIGNANT, PASQUET, ROQUET, ROSSI, SONATORE ET MM. AMANY, BERCHER FABIEN, BERCHER HERVÉ, BOUCHET, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, CITRON, COUDRAY, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GOMBAULT, GUERIN, HUET, LEBLANC, LEDUR, MANIAK, MATIGNON, MERCIER, MOÏSY, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, SENET, THERET, VALLADE ET VALOGNES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** M. CATINAT THIERRY (LABROSSE) A M. ROUSSEAU FABRICE, M. COLIN A M. CIRET, M. DUFRENNE A MME FAUTRAT, M. GAGNEPAIN A M. ALAIN ROUSSEAU, MME HOUDOUX A M. GAUCHER, MME MARCHAND A M. HUET, M. MARCHAND A M. BERCHER FABIEN, MME MOLVEAUX A M. GAULTIER, MME PIAU A M. SENET, M. POINCLOUX MAXIME A MME PASQUET, M. ROUSSEAU SEBASTIEN A M. MERCIER, MME SABY A M. CHANCLUD.

**ETAIENT ABSENTS :** MMES BAFFOY, BAUDOIN, DESTIN, DURONSSOY, LANZAROTTI, LE GOURRIEREC, MATONDO, SLOBADZIAN, VELLERET ET MM. BIGNET, BOSSARD, BRANCHE, DELMOND, DUQUENOY, FAURIE, GIRAUD, GLACE, GRAMOSO, LATCHERE, LELE, LETURGIE, MARTIN, PINTAT, POINCLOUX LUC, ROUSSEAU FRANCK, ROUSSEAU BENOIT, ROUX ET TELLIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME FOUSSARD.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	85
PRESENTS :	45
POUVOIRS :	12
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	28
VOTANTS :	57

### **CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 23 MAI 2019.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉCISION N° 19-059 DU 10 AVRIL 2019.**  
« CONCERNANT LA PASSATION D'UN CONTRAT DE SURVEILLANCE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX DU MALESHERBOIS ».
  
- **DÉCISION N° 19-060 DU 10 AVRIL 2019.**  
« CONCERNANT LA PASSATION D'UN CONTRAT D'EVACUATION DES DECHETS DE BALAYAGE ».
  
- **DÉCISION N° ST 19-006 DU 15 AVRIL 2019.**  
« RELATIVE A LA CREATION D'UN PORTAIL ET D'UNE CLOTURE GRILLAGEE SUITE A LA DIVISION DE L'UNITE FONCIERE DU PRESBYTERE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».
  
- **DÉCISION N° 19-061 DU 26 AVRIL 2019.**  
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE GIRARD-BRANCHAREL ».

▪ **DÉCISION N° 19-062 DU 26 AVRIL 2019.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE BANCILHON-LEGAL ».

▪ **DÉCISION N° 19-063 DU 26 AVRIL 2019.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE BARAY-ROZE ».

▪ **DÉCISION N° 19-065 DU 2 MAI 2019.**

« PORTANT MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTE DES DROITS DE PLACE MARCHES, FOIRES ET AUTRES FETES FORAINES ».

▪ **DÉCISION N° 19-069 DU 7 MAI 2019.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE PARADEISE-MARTORANA-LESCROEL ».

▪ **DÉCISION N° 19-070 DU 10 MAI 2019.**

« CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA CLOTURE DE LA BAINNADE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».

▪ **DÉCISION N° 19-073 DU 15 MAI 2019.**

« RELATIVE A LA PASSATION DE CONTRATS D'ENTRETIEN DE CHAUDIERE ET DE CLIMATISATION SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX DU MALESHERBOIS ».

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### ❖ AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

#### AFFAIRES GENERALES

**19-06-AFG-01 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (51 pour et 5 abstentions):

- **SUPPRIME** le poste d'Adjoint correspondant, portant ainsi à 11 le nombre d'Adjoints au Maire.
- **PRECISE** que l'ordre du tableau est donc modifié en conséquence, l'Adjoint d'un rang inférieur à celui de l'Adjoint qui a cessé ses fonctions (11<sup>ème</sup>) se trouvera promu d'un rang au tableau des Adjoints.
- **PRECISE** que le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence.

**19-06-AFG-02 AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCES ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ:

- **AUTORISE** Mme le Maire à lancer la consultation pour le marché de prestation de service d'assurances.
- **RECOURT** à la procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour ce marché dont les caractéristiques essentielles ont été énumérées ci-dessus.
- **DESIGNE** M. Jean-Claude GAULTIER, élu titulaire et M. Thierry CATINAT (Manhecourt), élu suppléant parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la commune pour siéger au sein de la CAO du groupement.

*Arrivée de Mme Isabelle BERTHELOT.*

**19-06-AFG-03 DETERMINATION DES COMPETENCES FACULTATIVES EXERCEES PAR LA CCPG.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (31 pour et 26 abstentions) :

- **APPROUVE** la restitution des compétences suivantes... :
  - ... aux communes de l'ancienne Communauté de Communes du Beauvais (Auxy, Barville-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande Boiscommun, Bordeaux-en-Gâtinais, Chambon-la-Forêt, Courcelles, Gaubertin, Egry, Juranville, Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde, Nibelle, Saint-Loup des Vignes, Saint-Michel) :
    - Protection de la ressource en eau, tant au plan de la quantité que de la qualité en application du programme d'actions défini dans le cadre du contrat rural de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou toute autre convention avec d'autres collectivités ;
    - Elaboration d'une politique globale et concertée de travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale en matière d'eau et d'assainissement collectif ;
    - Aide administrative pour le suivi et la mise en œuvre de programmes communaux d'eau et d'assainissement collectif ;
    - Subventions aux clubs et associations du collège de Beaune la Rolande ;
    - Participation financière aux dépenses de fonctionnement des équipements communaux (gymnase et piscine mis à disposition du collège sur leur temps d'utilisation par ce dernier).
  
- **APPROUVE** la gestion du transport scolaire pour les élèves des écoles primaires pour le compte des communes de l'ancienne Communauté de Communes du Beauvais (Auxy, Barville-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande Boiscommun, Bordeaux-en-Gâtinais, Chambon-la-Forêt, Courcelles, Gaubertin, Egry, Juranville, Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde, Nibelle, Saint-Loup des Vignes, Saint-Michel) :
 

*« Gestion en tant qu'organisateur de second rang auprès du Conseil Régional (en substitution du Conseil Départemental du Loiret) du service des transports scolaires de proximité ».*
  
- **APPROUVE** la gestion de la compétence scolaire dans les conditions actuelles pour le compte de l'ancien périmètre de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines (Augerville-La-Rivière, Aulnay-La-Rivière, Boësses, Briarres-Sur-Essonne, Bromeilles, Dimancheville, Echilleuses, Desmont, Grangermont, La Neuville sur Essonne, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puiseaux) :
  - *La communauté de communes exerce l'ensemble des compétences scolaires [(services des écoles, restauration scolaire et transport scolaire (en tant qu'organisateur de second rang)], en école maternelle ou élémentaire, déléguées par les communes membres ou directement gérées.*
  
- **APPROUVE** l'inscription des compétences facultatives :
  - Exercées préalablement sur la Communauté de Communes du Beauvais (Auxy, Barville-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande Boiscommun, Bordeaux-en-Gâtinais, Chambon-la-Forêt, Courcelles, Gaubertin, Egry, Juranville, Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde, Nibelle, Saint-Loup des Vignes, Saint-Michel) : *« Actions de prévention de la délinquance, notamment pour la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)»*,
  - Exercées préalablement sur la Communauté de Communes des Terres Puiseautines (Augerville-la-Rivière, Aulnay-La-Rivière, Boësses, Briarres-Sur-Essonne, Bromeilles, Dimancheville, Echilleuses, Desmont, Grangermont, La Neuville sur Essonne, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puiseaux) : à savoir :
    - *« Enfance Jeunesse,*
    - *Politique d'action sociale,*
    - *Protection et mise en valeur de l'environnement,*
    - *Création, réhabilitation, entretien et gestion d'équipements d'enseignements en écoles maternelles et élémentaires ».*

- **APPROUVE** l'exercice par la CCPG des compétences facultatives suivantes concernant Le Malesherbois, sur l'ensemble de son périmètre :
  - étude et mise en place de transports intercommunaux,
  - création et gestion de fourrière animale, (arrêté préfectoral du 11 janvier 2018)
  - contribution au financement du SDIS, (délibération communautaire du 7 novembre 2018)
  - habilitation de la CCPG à assurer des missions de délégation de maîtrise d'ouvrage,
  - création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (à compter de la notification de l'arrêté préfectoral)
  - poursuite du pilotage du projet de « schéma directeur eau potable » entamé sur l'ancien territoire des Terres Puiseautines à l'exclusion d'Augerville-La-Rivière (Aulnay-La-Rivière, Boësses, Briarres-Sur-Essonne, Bromeilles, Dimancheville, Echilleuses, Desmont, Grangermont, La Neuville sur Essonne, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puiseaux) à savoir :
    - Etablir un état des lieux exhaustif des ressources exploitées et des ouvrages
    - Evaluer les besoins futurs : domestiques, touristiques, industriels, incendie...
    - Étudier les différents scénarii permettant de satisfaire aux besoins futurs,
    - Proposer un schéma directeur assurant la sécurité de distribution et abordant l'aspect financier relatif à l'impact de ces investissements sur le prix de l'eau
    - Améliorer la connaissance patrimoniale, la gestion et le fonctionnement des réseaux de distribution pour les collectivités le souhaitant
  - conduite et financement total ou partiel, en lien avec les communes membres de toutes études visant à préparer l'exercice de la compétence eau et assainissement au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**19-06-AFG-04      ACCORD SUR LA PRISE EN CHARGE DE LOYERS EN COMPENSATION DE TRAVAUX POUR LE 23 RUE SAINT-MARTIN – MALESHERBES – 45 330 LE MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (56 pour et 1 abstention) :

- **DONNE SON ACCORD** pour octroyer une franchise de loyers de deux/trois mois à M. AMDAA Karime, en contrepartie des travaux qu'il devra réaliser dans le local pour le rendre exploitable, soit un montant total de 938,48 €/1 407, 72 €.
- **PRECISE** que cette franchise sera formalisée dans le bail commercial à intervenir.

**RESSOURCES HUMAINES**

**19-06-RH-01      SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION MISE EN PLACE POUR LE SERVICE COMMUN IADS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de mise en place d'un service commun « Instruction des Autorisations du Droit des Sols », tel que présenté en annexe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant et tous documents afférents.
- **PRECISE** que l'agent concerné sera transféré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, dans ses conditions d'emploi et de statut actuelles.

❖ **URBANISME.**

**19-06-URB-01      VENTE DU LOT B DE LA PARTIE DE LA DEPENDANCE ROUTIERE DE LA RUE BASSE SISE A PINÇON – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de vendre le lot B de 88 m<sup>2</sup> à Madame RODRIGO, domiciliée 19 rue Daguerre – 75014 PARIS, pour un montant de 88 €.
- **PRECISE** que les frais liés à cette vente seront pris en charge par l'acquéreur.
- **DESIGNE** la SCP MILLERON et HALATRE – 6 rue du Capitaine Lelièvre – Malesherbes – 45330 LE MALESHERBOIS afin de formaliser la vente.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes conservatoires et tous les documents liés à cette cession.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice concerné au chapitre correspondant.

❖ FINANCES.

**19-06-FIN-01      APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **CONSTATE** l'absence de mouvement budgétaire sur le compte de gestion 2018 du budget annexe de l'assainissement collectif.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 ainsi présenté.

**19-06-FIN-02      APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 ainsi présenté.

*Madame le Maire quitte la salle.*

**19-06-FIN-03      APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (50 pour et 6 abstentions) :

- **ARRETE** le compte administratif 2018 du budget principal « Le Malesherbois ».
- **CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de trois millions sept cent vingt-six mille trente et un euros quatre-vingt centimes (3 726 031.80€) en section de fonctionnement et déficitaire de cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros soixante-trois centimes (163 485.63€) en section d'investissement.
- **CONSTATE** sept cent quatre mille trois cent trente-sept euros et quarante centimes (704 337.40€) de restes à réaliser en dépenses d'investissement.
- **CONSTATE** huit cent mille euros (800 000€) de restes à réaliser en recettes d'investissement.

*Retour de Madame le Maire pour la fin de la séance.*

❖ AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.

**19-06-SCOL-01**      **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE.**  
*Cette délibération est reportée au Conseil municipal du 4 juillet 2019.*

❖ TRAVAUX - VOIRIE.

**19-06-TRAV-01**      **LANCEMENT DE LA CONSULTATION CONCERNANT L'OPERATION DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA CHARLOTTERIE – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.**  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la consultation nécessaire pour ces travaux.
- **RECOURT** à la procédure adaptée pour ce marché de travaux.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire,  
  
Delmir DAUVILLIERS